

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 08 septembre 2025

N° CM08092025-09
NB

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 02 septembre 2025
Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M. JC. MARCHAND, Mme L. AVOINE, M. A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M. C. PELLETIER, Mme N. FIORI, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB. VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M. J. LANDA, Mme M. LERAY, Mme E. RABILIER, M. P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M. D. DOLÉ, M J. BALLAY, , M. M. PRAUD, M. K. SERIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. N. GODET	Procuration à	Mme L. VILLATEAU
M F. RABAUD	Procuration à	M. JC. MARCHAND
Mme E. BILLEAUD	Procuration à	Mme I. BROSSET
M N. RIPALT	Procuration à	M. P. BOUSSEAU
M. JM. BEAUFFRETON	Procuration à	M. K. SERIN
Mme M. RANGEARD	Procuration à	M. D. DOLE

Absent :

Secrétaire : M. A. GUILLOTEAU

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre la nomination d'un nouvel agent recruté au service « Espaces-Verts/Voirie » en remplacement d'un agent parti en mutation, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs.

CONSIDERANT qu'il conviendrait de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet resté vacant depuis le départ de l'agent, son remplacement ayant été effectué par un agent nommé sur un autre cadre d'emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
DECIDE de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet,
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Alexandre GUILLOTEAU
Secrétaire de séance